

Dans toute l'Europe, des cultivateurs sont abandonnés à leur sort

Atteints de cancers ou de la maladie de Parkinson, les agriculteurs sont victimes de systèmes de reconnaissance et d'indemnisation défailants

C'est compliqué, en tant que professionnel, de se dire que, pendant trente ou quarante ans, on a fait quelque chose qui nous a rongé la santé. Et d'ailleurs : est-ce que ça n'a rongé que la nôtre ? » Antoine Lambert, 52 ans, est cultivateur dans l'Eure. Depuis 2020, il est aussi le président de l'association Phyto-Victimes, jusqu'à récemment la seule organisation au monde de travailleurs agricoles malades des produits phytosanitaires, avec le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest. Etre malade des pesticides dans le monde agricole est un « tabou », explique M. Lambert. Mais c'est une réalité.

La dangerosité des pesticides est désormais bien établie et six pathologies graves sont liées à une exposition professionnelle aux pesticides, a établi un rapport de l'Inserm en juin 2021. Or, depuis le milieu des années 2000, un groupe de chercheurs français alerte sur les failles des équipements de protection individuelle vendus aux travailleurs agricoles. Alors où sont les malades des « phytos » ? Et combien sont-ils ? En France, en Europe et ailleurs, il n'existe aucun chiffre.

Alors qu'un lien entre la maladie de Parkinson et l'exposition à un herbicide, le paraquat, a été établi dès 1985, seuls deux pays de l'Union européenne (UE) – l'Italie et la France – considèrent cette affection neurodégénérative comme une conséquence officielle du travail dans les champs. Même dans ces pays, le nombre de travailleurs agricoles qui bénéficient d'une reconnaissance en maladie professionnelle paraît très sous-estimé. En Italie, entre 2016 et 2020, sur environ 19 000 reconnaissances de maladies professionnelles, seules dix personnes ont été indemnisées au titre de Parkinson.

La situation n'est guère meilleure en France, premier pays à reconnaître la maladie de Parkinson comme maladie professionnelle en 2012. Sur une population agricole d'environ 1,2 million de personnes, 278 malades ont, depuis, obtenu cette reconnaissance, selon les chiffres de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les malades officiels d'hémopathies malignes sont au nombre de 159 depuis 2015. Le tableau de maladie professionnelle pour le cancer de la prostate a, lui, été créé fin 2021, quelques jours avant Noël.

Pour la première fois, Phyto-Victimes a accepté de partager ses statistiques. Un décompte sinistrement assorti aux conclusions des études scientifiques. Entre 2012 et 2020, l'association a reçu les appels à l'aide de plus de 540 personnes – nées dans les années 1950 et 1960 pour la plupart. Près de 25 % souffrent de la maladie de Parkinson, et 18 % de cancers du sang (lymphome non hodgkinien, myélome multiple et leucémie lymphoïde chronique). Viennent ensuite les cancers de la prostate, de la vessie et du poumon, puis l'hypersensibilité chimique multiple et les maladies neurodégénératives.

Accablés par un sentiment de culpabilité, les agriculteurs hésitent souvent à « quémander » ce qu'il est de leur droit de réclamer, raconte Claire Bourasseau, chargée de mission pour l'aide aux victimes à l'association. « Certains nous disent : "Je ne le fais pas pour l'argent." Pourtant, ce n'est pas comme s'ils s'étaient levés un matin en se disant : "Tiens, je vais me provoquer un petit cancer et donner des pathologies à ma femme." »

Ces droits, c'est auprès de la MSA, le régime de protection sociale réservé à la profession agricole, que les malades doivent les faire valoir. Mais, bien souvent, décrocher une reconnaissance en « maladie pro » est un véritable cauchemar. L'association Phyto-Victimes les aide à se débattre avec les formulaires, certificats et vieilles factures. « Les agriculteurs doivent se battre non seulement contre la maladie mais aussi contre la Sécurité

sociale », témoigne M^{me} Bourasseau, qui décrit une organisation si « dysfonctionnante » qu'elle en dissuade des personnes pourtant atteintes de pathologies graves d'effectuer les démarches.

La Cour des comptes a, elle aussi, vertement critiqué la MSA pour sa gouvernance « atypique et peu adaptée à des évolutions indispensables », jugeait-elle dans un rapport de 2020. Manière de désigner, sans la nommer, la mainmise des délégués de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, défenseurs du modèle agricole productiviste gourmand en pesticides. Une meilleure prévention des conflits d'intérêts s'impose, soulignait la Cour dans son rapport, alors que la directrice de la communication, Emmanuelle Pabolleta, quittait la MSA pour l'organisation de lobbying de l'industrie des pesticides, l'Union des industries de la protection des plantes, dont elle est aujourd'hui directrice générale.

« Aucun pouvoir au niveau de l'UE »

Cette porosité se manifeste jusque dans la composition du conseil de gestion du Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides que pilote la MSA depuis fin 2020. La loi y impose la présence d'un représentant des fabricants de pesticides, en l'occurrence Bruno Baranne, président de Syngenta France, la firme qui commercialise le paraquat depuis un demi-siècle.

Malgré cela, la France fait presque figure d'eldorado à côté de la plupart des autres pays européens. Alors que des procédures sophistiquées d'autorisation de mise sur le marché des pesticides ont été introduites au début des années 1990, la santé des travailleurs s'est perdue dans les limbes de la construction européenne et ne relève pas de la compétence de l'UE. « La reconnaissance et l'indemnisation des maladies professionnelles sont des prérogatives nationales et il n'existe aucun pouvoir au niveau de l'UE sur cette question », explique Tony Musu, chercheur à l'Institut syndical européen.

L'Europe est bien équipée d'une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, EU-OSHA, à Bilbao (Espagne), mais il s'agit d'une agence d'information, pas d'une instance exécutive. Bon indicateur des priorités politiques de l'UE, l'agence emploie 65 personnes, dont 40 agents temporaires. L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), en comparaison, compte 450 employés. Ainsi, la responsabilité de l'exposition des travailleurs agricoles aux pesticides est de facto confiée à cette dernière, en tant qu'organisation chargée de l'évaluation des risques liés aux pesticides. Or, les modèles de prédiction des expositions aux pesticides employés par les autorités réglementaires en Europe présumant, à tort, que les travailleurs agricoles portent systématiquement des équipements pour s'en protéger. Ainsi, les modèles minimisent les expositions.

« Lorsqu'elle s'intéresse aux travailleurs, l'EFSA exclut de sa réflexion une partie des données qui montrent des hauts niveaux d'exposition à des produits dangereux », explique Catherine Laurent, directrice de recherche à l'Institut national de recherche sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. « L'EFSA contribue ainsi à détourner les regards des victimes potentielles. C'est un problème. » D'autant plus que les agriculteurs, explique le président de Phyto-Victimes, Antoine Lambert, « font plus attention aux bonnes pratiques environnementales qu'à leur propre santé ». Pour l'ergonome Alain Garrigou (université de Bordeaux), qui avait alerté sur la question dès 2007, il s'agit ni plus ni moins d'une « forme d'externalisation de la responsabilité sur les victimes ». ■